

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 47 (1921)
Heft: 3

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

prenant possession du fauteuil présidentiel, M. Chagnaud, dont nos lecteurs se rappellent la coopération aux travaux de percement du Lötschberg et du Moutiers-Granges, a fait un bref exposé des progrès du génie civil et montré la part considérable que les ingénieurs français y ont prise. Le vice-président, pour 1921, de la Société, dont l'effectif est de 4100 membres, est M. *Laubeuf*, l'inventeur des submersibles.

Société technique fribourgeoise et section de la S. I. A.

Les lecteurs du *Bulletin technique* ignorent certes pour la plupart l'existence de notre Société, car ses communications sont rarissimes. Hélas, c'est grâce à l'incurie d'un secrétaire, que les nombreux rappels présidentiels n'arrivent pas à tirer de sa torpeur, qu'est dû le manque de nouvelles dans lequel nous laissons nos collègues romands. Et pourtant, nous existons réellement et notre assemblée générale qui eut lieu dimanche 23 janvier fut une preuve de notre réelle vitalité.

M. *Louis Techtermann* la présida. Il constata que notre effectif avait été porté à 117 membres cette année, soit une augmentation de 13 membres. La situation financière, grâce au zèle de notre caissier, M. *Rossier*, est favorable.

Pendant l'année écoulée nous avons tenu 7 séances ordinaires au cours desquelles les sujets suivants ont été traités :

1. « L'endiguement des torrents dans le canton de Fribourg », par M. *Aloïs Mewly*, attaché au Département Cantonal des Ponts et chaussées.

2. « La navigation fluviale en Suisse », par M. *A. Weber*, ingénieur.

3. « Le fonctionnement des services des futures cliniques cantonales », par M. *L. Jungo*, intendant des bâtiments.

4. « Les phénomènes d'électricité atmosphérique et les moyens de protection », par M. *C. Marmy*, ingénieur.

5. « La restauration des remparts de Fribourg », par M. *F. Broillet*, architecte.

Le 9 mai 1920 eut lieu une course au bassin d'accumulation de la Jogne. Cette excursion mobilisa une cinquantaine de membres. Nous fûmes reçus par la Direction des travaux et le Directeur des Entreprises électriques assista au banquet qui suivit notre visite à ces intéressants travaux. Et dans notre assemblée générale, notre président exprima nos remerciements à tous ceux qui eurent leur part dans la réussite de cette excursion, dont tous nos membres ont gardé le meilleur souvenir.

Notre Comité pour 1921 est ainsi formé, M. *L. Jungo* ayant décliné toute réélection: MM. *L. Techtermann*, ingénieur, *Henri Geinoz*, ingénieur, *Aimé Rossier*, ingénieur, *Félix Vauthy*, directeur de l'Usine à gaz, *Ernest Scheim*, entrepreneur, *Ad. Hertling*, architecte.

De plus MM. *Marmy* et *Clément* sont désignés comme réviseurs des comptes et MM. *L. Hertling* et *F. Broillet* comme délégués.

Suivant la coutume établie, un banquet suivit notre assemblée générale, banquet pendant lequel régna la plus franche gaieté.

A. H.

Groupe des architectes vaudois.

Dans sa séance du 20 novembre dernier, à Vevey, le Groupe des Architectes, mis en demeure par les circonstances de se rattacher soit à la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, soit à la Section Vaudoise de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, après discussion, a décidé à l'unanimité des onze membres présents de se rattacher à la Section Vaudoise.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Communication du Secrétariat.

Le Département fédéral de l'Intérieur nous transmet une communication de la Légation de Belgique à Berne selon laquelle une *exposition internationale d'architecture et des industries connexes* aura lieu à Gand du 30 avril au 28 juin 1921. Délai pour les demandes d'admission : fin février. Le secrétariat pourra renseigner les intéressés au sujet du programme.

La Maison bourgeoise en Suisse.

Cette utile et intéressante publication qui paraît sous le patronage de la Société suisse des ingénieurs et architectes, vient de s'enrichir d'un huitième volume consacré à l'étude de l'ancienne maison bourgeoise du canton de Lucerne.

Fortement documenté, le texte est dû aux savantes recherches de l'architecte lucernois *am Rhyn*, qui y a consacré plusieurs années d'un persistant labeur. De lecture captivante, nous y trouvons un aperçu complet de l'histoire et du développement de l'architecture privée de la ville et du canton de Lucerne dès les temps les plus reculés jusque vers le milieu du siècle dernier. Accompagné de très nombreuses planches, fort bien venues, dont les clichés originaux ont été fournis pour la plupart, et à titre gracieux, par M. *Roman Abt*, de Lucerne, il nous donne les monographies des principales demeures et des palais, de la ville ou de la campagne, légués par les siècles écoulés.

S'il ne le sait déjà, le lecteur amateur d'art et de pittoresque, constate avec étonnement que dans ses pérégrinations à l'intérieur de notre pays, il ne se repentira pas de s'arrêter dans certaines stations écartées, si ce n'est de consentir quelque détour pour visiter maintes petites villes lucernoises, telles que Sursee, Sempach, Munster, et d'autres dans l'Entlibuch dont le charme est difficilement surpassé.

De nombreux détails d'architecture ou de décoration complètent et augmentent la valeur de l'ouvrage au point de vue documentaire et pratique, tandis que le texte ne manque pas de savoureux renseignements concernant les mœurs des temps anciens.

Citons entr'autres le fait, qu'au quatorzième siècle, était puni de mort le constructeur utilisant de la chaux hydratée depuis moins de sept ans ; il faut chercher dans cette exigence, nous dit l'auteur, la raison de l'excellence des maçonneries de l'époque.

Au dix-septième siècle, lisons-nous encore, quiconque aspirait à la bourgeoisie de la ville de Lucerne, devait au préalable acquérir deux vieilles maisons construites en bois, les démolir et les remplacer par un bâtiment de pierre.

Cette sage prescription, dispense sans doute, eut pour effet, non seulement de réduire singulièrement les dangers d'incendie, mais aussi d'améliorer les conditions hygiéniques de la cité.

Nous n'avons pas besoin d'insister davantage pour faire ressortir tout l'intérêt que cette publication présente aussi bien pour l'archéologue et l'architecte que pour l'historien curieux des choses du passé.

B. R.

Ce volume, édité par *Ari. Institut Orell Füssli*, à Zurich, est en vente, au prix de 10 francs pour les membres de la Société, au Secrétariat de la S. I. A., Tiefenhöfe, 11, à Zurich.

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire populaire de droit usuel suisse, par O. Leimgruber, Dr en droit, de Bâle. — Editeur : Imprimerie Hoirs Borgeaud, à Lausanne. Prix : relié toile, 10 fr. 50 ; broché, 9 fr.

Le Dr Leimgruber, qui est l'auteur de plusieurs ouvrages estimés sur le droit a rempli le programme qu'il s'est fixé et qu'il décrit en ces termes dans son avant-propos : « Le présent dictionnaire est destiné au profane, au non-juriste que les difficultés de la vie placeront en face d'un problème juridique. Il veut être pour l'artisan, le commerçant, l'agriculteur, pour tout patron, employé, domestique, pour les ménagères, les propriétaires d'immeubles, dirigeants de sociétés, etc., un vade-mecum, un guide journalier, dans toutes les questions de droit usuel.

« En choisissant la forme du dictionnaire où toutes les matières sont classées dans l'ordre de l'alphabet, l'auteur a voulu faciliter dans la plus large mesure aux personnes qui n'ont pas le temps de faire de longues recherches une orientation rapide, immédiate, sur l'objet qui s'impose à leur étude. »

L'ouvrage de M. Leimgruber est, pour la Suisse, le pendant du célèbre « Dictionnaire usuel de législation française », de Cadet et Ferrand.

Comité franco-suisse du Haut-Rhône. — Bulletin N° 7. Compte rendu de la réunion du 12 mai 1920, à Lyon.

Association de la Suisse à la mer. Bulletin N° 4, Genève, 1920. Prix : 1 fr.

Ce cahier contient, entr'autres, une notice sur « Bordeaux et l'expansion industrielle dans le sud-ouest » et une autre sur « L'artère fluviale transhelvétique ».

La navigation fluviale et les forces hydrauliques en Suisse, par Victor Jaunin, Directeur de la « Suisse économique », Lausanne. — Un volume de 278 pages avec douze planches en couleurs et seize planches en héliogravure.

La navigation intérieure devient l'un des principaux moyens de transport de l'avenir : elle est pour la Suisse une question vitale. C'est là ce que démontre l'ouvrage de M. Jaunin, qui a consacré une étude d'ensemble à ce problème capital. Ce travail renferme tous les renseignements nécessaires sur le réseau intérieur à réaliser en Suisse, celui des pays voisins et notre accès à la mer. Plusieurs collaborateurs ont fourni, en outre, à l'auteur des exposés intéressants au sujet de quelques points spéciaux.

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée aux forces hydrauliques de la Suisse, problème d'une grande importance aussi en cette période de pénurie de combustibles. Comme le montre M. Jaunin, ce problème a été étudié d'une façon complète par le Service des Eaux du Département suisse de l'Intérieur.

Exploitation du pétrole par puits et galeries, par P. de Chambrier, ingénieur-chimiste, directeur général des mines de Pechelbronn, chargé d'un cours libre à l'université de Strasbourg. — Paris, 1921. — Dunod, éditeur.

M. de Chambrier, qui est un spécialiste éminent et l'auteur de savants mémoires, n'a pas écrit cet ouvrage à l'intention des spécialistes : il faut l'en féliciter et lui savoir gré d'avoir facilité l'initiation de ses lecteurs par un résumé très succinct mais très clair des principes généraux de l'exploitation des mines. Ayant ainsi introduit son sujet, il expose et critique, avec l'autorité d'un homme du métier les résultats de l'exploitation souterraine de Pechelbronn et il termine par des considérations sur le coût des travaux souterrains. Nous recommandons vivement la lecture de ce petit volume de 100 pages à tous ceux qu'intéresse la question, si « actuelle », du pétrole.

Supplément au Recueil des prescriptions fédérales en matière de poursuite pour dettes et de faillite. — Lois, ordonnances du Conseil fédéral et du Tribunal fédéral, et circulaire édictées depuis 1912. — Edité sous les auspices de la Chambre des Poursuites et des Faillites du Tribunal fédéral. — Un volume de IV et 192 pages, gr. in-8. — Prix : broché 6 fr. ; cartonné 7 fr. 50. — En vente dans les librairies ainsi que chez les éditeurs : Art. Institut Orell Füssli, Zurich.

CARNET DES CONCOURS D'ARCHITECTURE

Ecole cantonale d'Agriculture de Morges.

Le jury de ce concours a décerné les prix suivants :

1. Projet N° 5, devise : « 18567 », M. George Epitoux, architecte à Lausanne. — 2. Projet N° 7, devise : « Le Filon », M. Alphonse Schorp, architecte à Montreux. — 3. Projet N° 10, devise : « Avoine », M. Jacques Regamey, architecte à Lausanne.

Les projets seront exposés du vendredi 28 janvier au samedi 12 février, de 10 à 17 h., dans le pavillon de dessin (annexe) de l'Ecole d'ingénieurs, place Chauderon, à Lausanne.

Commune de Monthey.

Cette commune ouvre un concours d'idées en vue de l'élaboration d'un plan d'avenir entre les techniciens suisses établis dans les cantons du Valais, Genève, Vaud, Neuchâtel et Fribourg.

Une somme de 11 000 fr. sera répartie entre cinq à sept projets.

Le délai pour la remise des projets est fixé au 15 juin 1921. Les inscriptions et demandes de programmes doivent se faire auprès du Secrétaire communal de Monthey, avant le 28 février 1921.

Calendrier des Concours.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
Fribourg	Banque Populaire Suisse	—	Fr. —	—
Zurich	Méthodes pratiques pour la construction de maisons en béton coulé	28 février 1921	20 000	Architectes et entrepreneurs domiciliés en Suisse ainsi que les spécialistes suisses domiciliés à l'étranger.
Monthey	Plan d'avenir	15 juin 1921	11 000	Techniciens de nationalité suisse établis dans les cantons du Valais, Genève, Vaud, Neuchâtel et Fribourg.